



VILLE DE SOLLIÈS-PONT

PÔLE SERVICES
TECHNIQUES

SERVICE URBANISME

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU VAR



Solliès-Pont, le 6 AOUT 2012

ARRETE

N° Départ : 1748/2012/338/PST/SU/NT/FMA

Le maire de Solliès-Pont,
Officier de la Légion d'honneur,
Officier de l'Ordre national du Mérite.

Vu Le code de l'urbanisme, et notamment les articles L.126-1, R.123-13 et R.123-22,

Vu Le plan local d'urbanisme approuvé par délibération du conseil municipal en date du 19 avril 2012,

Considérant La liste et le plan modifiés des servitudes d'utilité publique transmis par la préfecture en date du 2 juillet 2012,

arrête

Article 1 : Le plan local d'urbanisme de Solliès-Pont est mis à jour à la date du présent arrêté.

A cet effet, l'annexe du plan local d'urbanisme relative aux servitudes d'utilité publique sera remplacée par les documents ci-annexés.

Article 2 : Les documents relatifs à cette mise à jour sont tenus à la disposition du public au service urbanisme de la mairie de Solliès-Pont.

Article 3 : Le présent arrêté, ainsi que le dossier joint, seront adressés en trois exemplaires au préfet du Var.

Article 4 : Le présent arrêté sera affiché en mairie pendant un mois. Une copie en sera communiquée au directeur des services fiscaux du Var.

Et sera publié.

Docteur André GARRON

Maire de Solliès-Pont

Certifié exécutoire compte tenu de :

- la transmission en Préfecture le
- la publication le

6 AOUT 2012